

**DÉCISION DU PRÉSIDENT**

**DP 2022-64**

**ETUDE PRÉALABLE POUR L'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE COLLECTE :  
ATTRIBUTION DU MARCHÉ PI2022-01 (RÉGULARISATION)**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu les statuts du syndicat mixte de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés de Lot-et-Garonne à vocation départementale, ValOrizon, modifiés par arrêté préfectoral n°47-2017-12-29-003 du 29 décembre 2017,

Vu la délibération n° DL2021\_09/02 du 20 septembre 2021 donnant délégations au Président, notamment en matière de marchés publics,

Vu l'estimation des besoins réalisée par les services du Syndicat conditionnant les modalités de publicité et de mise en concurrence,

Vu la consultation PI2022-01 Etude préalable pour l'exercice de la compétence collective publiée sur le profil acheteur du Syndicat ValOrizon et sur le site Marchés Online le 21/02/2022 avec un délai limite de remise des offres fixé au 11/03/2021 à 12h00,

Considérant qu'au terme du délai limite de remise des offres, 2 plis ont été reçus,

Considérant le rapport d'analyse des offres réalisé suivant les critères d'attribution des offres :

- Valeur technique : 60%,
- Prix: 40%,

Considérant le rapport d'analyse des offres réalisé par les services de ValOrizon, le pouvoir adjudicateur a décidé de retenir celle du groupement IDE ENVIRONNEMENT/ESPELIA apparue comme solution technique et financière correspondant le mieux aux besoins du Syndicat,

**Le Président,**

- Article 1 : **A DÉCIDÉ** de retenir dans le cadre du marché PI2022-01 Etude préalable pour l'exercice de la compétence collective, le groupement IDE ENVIRONNEMENT/ESPELIA dont le mandataire est IDE ENVIRONNEMENT, sise 4, rue Jules-Védrines 31400 TOULOUSE pour un montant estimatif de 54 200,00€ HT;
- Article 2 : **RAPPELLE** que le marché est passé pour une durée courant de la date de la notification du marché réalisée début avril 2022 jusqu'à la restitution des pièces à produire;
- Article 3 : **PRÉCISE** que les crédits sont prévus au BP 2022 et suivants;
- Article 4 : **PRÉCISE** que le marché a été signé et notifié au groupement IDE ENVIRONNEMENT/ESPELIA.

Fait à Damazan, le

Le Président,

Michel MASSET